## Communication

Paris le 10 février 2009

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) présentera très prochainement au gouvernement une nouvelle proposition de Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), dont elle achève actuellement la préparation.

En vue de favoriser une meilleure maîtrise de la demande d'énergie, cette proposition comportera des éléments plus importants d'horo-saisonnalité, incitant les consommateurs à économiser l'électricité, particulièrement aux périodes de pointe. Cette orientation, qui est cohérente avec le principe de la mise en place de compteurs individuels évolués, devra se poursuivre par une refonte de la structure des tarifs qui pourrait aboutir à des variations horaires et saisonnières accrues au cours de sa période quadriennale.

Par ailleurs, les nombreuses coupures d'électricité intervenues au cours des dernières semaines, à la suite des chutes de neige ou à la suite de la tempête, ont confirmé la nécessité d'une augmentation sensible des investissements sur le réseau de distribution. La CRE, qui a prévu une nette augmentation de ces investissements dans ses travaux préparatoires à sa première proposition tarifaire, a décidé, en vue de faire le point sur l'ensemble des besoins de réhabilitation du réseau de distribution, de mettre en place un groupe de travail dans lequel seront représentées toutes les parties prenantes.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contact: Anne MONTEIL - tel: 01.44.50.41.77 -mail: anne.monteil@cre.fr

